
Loi Drones, le début de la fin ?

Description

~~Page 00268~~ Nous le disons depuis le début de cette affaire, la loi drone est une mauvaise loi, faite dans la précipitation et l'improvisation. Si l'Etat avait effectué une vraie concertation et consulté des aéromodélistes représentatifs de notre loisir, il aurait pu éviter les écueils réglementaires auquel il est confronté aujourd'hui.

Le dernier en date : Le décret sur l'enregistrement actuellement soumis au conseil d'état. A partir du 1er juillet 2018, nous devons tous enregistrer nos modèles sur un portail dédié de la DGAC. Or celui-ci est retardé « de quelques mois ». Traduit du langage administratif, cela signifie qu'il ne verra probablement pas le jour avant longtemps. En tout cas il devra être profondément remanié, ce qui ouvre la voie à un amendement en profondeur de la loi Drone.

La raison en est l'incompatibilité avec le règlement de base de la future réglementation européenne. Celle-ci doit justement rentrer en application le 1^{er} janvier 2019. Vu la pression exercée par la commissaire européenne Violetta Bulc sur l'Agence Européenne de Sécurité Aérienne (l'EASA) pour une mise en application rapide, désormais le texte européen n'évoluera plus dans un sens favorable aux demandes de la France portés par la DGAC.

Pourquoi cette incompatibilité ?

Par exemple dans la catégorie « Open C4 », celle qui intéresse particulièrement les aéromodèles de moins de 25 kg, dans le cas où un add-on électronique serait demandé (*évoqué lors de la mise en place de l'espace U*), le règlement européen prévoit l'enregistrement des télépilotes, or le texte français demande l'enregistrement des aéromodèles. Et ce n'est pas seul point de différence, le texte européen demande la protection des données émises, contrairement à la France.

Nous venons précisément de souligner les risques induits par ce choix français dans [notre contribution sur le signalement électronique](#).

Depuis le début des discussions de la loi drone, Finesse Plus a [toujours demandé l'enregistrement du télépilote](#) auprès de la DGAC et non celui du modèle.

Ainsi, dans l'hypothèse lointaine où l'Espace U serait mis en œuvre, il n'y aurait plus qu'un seul identifiant, donc une seule balise ou add-on éventuellement transférable sur tous nos modèles.

Cette incompatibilité sur le règlement de base européen peut elle avoir d'autres conséquences sur la loi française, notamment sur le dispositif de signalement électronique, dont la consultation vient de s'achever ? Evidemment, car les deux sont intimement liés, **le signal électronique émis devant comporter l'identifiant du modèle**.

La principale insuffisance de la loi est l'absence de différenciation entre les drones et les aéromodèles. La DGAC et la fédération historique nous disaient que c'était impossible, nous avons démontré le

contraire, [en proposant une définition claire, simple et pertinente \(ici\)](#)

Cette loi dont l'application devait être rapide et montrer la réponse implacable de l'Etat face aux survols illégaux de sites « sensibles » est retardée sans fin. Chaque article étant laborieusement mis en œuvre à l'aune de la future réglementation Européenne.

La question qui était inimaginable il y a encore quelques semaines, paraît désormais légitime, la loi drones peut-elle tomber de ses propres insuffisances ? Est-ce le début du commencement de la fin ?

Une fois de plus, [l'Europe nous donne raison.](#)

Cela n'est que justice car Finesse Plus **est la seule organisation aéromodéliste française** à avoir [contribué à la consultation sur la nouvelle réglementation européenne.](#)

Cela pose la question de la représentativité de l'aéromodélisme français. Les services de l'Etat ne peuvent plus continuer à considérer la pratique aéromodéliste dans notre pays sur des schémas basés sur des monopoles obsolètes.

Mais attention, ne nous y trompons pas, les objectifs sont pour la Commission Européenne de permettre la création de services (comprendre la marchandisation) dans les basses couches de l'espace aérien, précisément celles où nous évoluons.

Ce sera un autre combat, mais cette fois ci, nous ne serons plus seuls. Nous avons des partenaires européens solides qui comme nous, croient à l'avenir de l'aéromodélisme, à la préservation de ce loisir passionnant et surtout vivant.